

# Formation sur le GéoPortail

## Chapitre 5 : Autres outils

### *Réponses aux questions*

- Avec un extrait de carte tiré du GéoPortail, a-t-on le droit de
  - L'envoyer par mail à votre collègue pour un usage professionnel ?  
**Oui, si la carte n'est pas mis dans un rapport tiré à plus de 100 exemplaires, mais il faut clairement indiquer les sources avec le numéro de contrat**
  - L'envoyer à votre famille pour un usage privé ?  
**Idem que pour le point précédent**
  - Peut-on en imprimer 50 exemplaires pour joindre à l'invitation du pique-nique des contemporains ?  
**Idem que pour le point précédent**
  - Peut-on l'insérer dans une brochure publicitaire que l'on va distribuer dans tous les ménages jurassiens ?  
**Non, un contrat complémentaire doit être conclu incluant une redevance supplémentaire.**
  - Peut-on l'insérer sur le site internet du club des accordéonistes ?  
**Non, la publication sur un site Internet est soumise à un contrat particulier, par contre, vous pouvez utiliser l'URL de localisation**
  - Peut-on l'utiliser pour demander un permis de construire ?  
**Non, car les données sont dépourvues de foi publique. Un extrait certifié conforme est nécessaire.**

[Revenir à la page principale de formation](#)